



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Lepetitmag Sàrl**, Rte de Bâle 145, 2800 Delémont
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**  
05.11.2014 jusqu'au 25.11.2014
3. **Délai pour contester l'inventaire:**  
05.11.2014 jusqu'au 17.11.2014
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 5 novembre 2014 :
  1. L'inventaire.
  2. L'état de collocation.
  3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire, poursuivre ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).  
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour :
    1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.  
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour :
      2. Intenter une action contre l'état de collocation.
      3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

01771063

